

# **Conseil Municipal PROCES-VERBAL**

## **Séance du LUNDI 14 NOVEMBRE 2016 à 18h30**

Sous la Présidence de Mr PEYRON Christian,

**Etaient présents :**

RAFINESQUE C – SANCHEZ B - BERNARD J – CHARLES P - ROS C - BALBI F - ROCHE R -  
LEBEGUE J – ALTIER MA – ROUX R - DEPEYRE A - MARCHAND G - SABATIER T - RIGGIO  
B – FAURE C - TRAMIER JF – VICENTE V - GILLET N – BASTET S – BRUNA F - GAMBARO E -

**Procurations:** ROMANINI B à GILLET N – JEREZ PLAINDOUX MA à ALTIER MA – CHETTOUH Y  
à VICENTE V – AVON E à BASTET S -

**Excusée :** GARCIA A -

### **1/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Mr CHARLES Patrice se porte candidat et est élu à la majorité.

04 abstentions : Mme BRUNA, Mme GAMBARO, Mr BASTET, Mr AVON,

### **2/APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Approbation à la majorité du procès-verbal du conseil municipal du 10 octobre 2016.

04 abstentions : Mr AVON, Mme BRUNA, Mme GAMBARO, Mr BASTET

### **3/ MARCHÉ ÉCLAIRAGE PUBLIC**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Accord unanime pour retenir l'entreprise INEO pour assurer les prestations relatives à la maintenance et à la gestion de l'éclairage public et des coffrets forains pour un montant de 35 740 € HT pour une durée de 3 ans.

### **4/ CONTRAT ASSURANCE STATUTAIRE**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Mr Serge BASTET, Président du groupe GROUPAMA, ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour retenir l'offre de SASU Assurance PILLIOT.

### **5/ SUBVENTION ASSAINISSEMENT SECTEUR PARASSAC CONSEIL DEPARTEMENTAL**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de Vaucluse dans le cadre des travaux d'extension du réseau d'assainissement au quartier « Le Parassac », à hauteur de 30% du montant des travaux HT, soit 68 020.80 €.

## **6/ SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DE JUMELAGE DANS LE CADRE DE LA CEREMONIE DU 30<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Mme Françoise BRUNA, Trésorière du Comité de Jumelage, ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour octroyer une subvention exceptionnelle de 2000 € au Comité de Jumelage dans le cadre de leur déplacement à Lénola (Italie) à l'occasion de la cérémonie du 30<sup>ème</sup> anniversaire.

## **7/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL AU COMITE DES FETES**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Mme Céline ROS, Présidente du Comité des Fêtes, ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de locaux situés rue Ramière à titre gratuit au Comité des Fêtes pour l'année 2017.

## **8/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL AU SECOURS POPULAIRE**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Mme Arlette DUPEYRE, Présidente du Secours Populaire, ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un local situé 110 boulevard Léopold Fauritte à titre gratuit au Secours Populaire pour l'année 2017.

## **9/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION SALLE MUNICIPALE / SOCIETE DE CHASSE ST HUBERT**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une salle située à l'étage de la maison de la Nature à l'Île Vieille à la société de Chasse Saint-Hubert, à titre gratuit pour l'année 2017.

## **10/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAL COMMUNAL AU FOYER AGE D'OR**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Madame Francette BALBI, Présidente du Foyer de l'Age d'Or, ne prend pas part au vote.

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition d'une partie des locaux communaux de la Résidence Les Balcons de Peyrafeux au Foyer de l'Age d'Or, à titre gratuit pour l'année 2017.

## **11/ MODALITES DE MISE A DISPOSITION DES SALLES MUNICIPALES**

*Rapporteur : Mme BERNARD*

Accord unanime pour maintenir les tarifs 2016 des salles municipales.

## **12/ TARIFS 2017 REGIES SERVICES MUNICIPAUX**

*Rapporteur : Mme BERNARD*

Accord unanime pour maintenir les tarifs 2016 des régies des services municipaux.

## **13/ GARDERIE PERISCOLAIRE**

*Rapporteur : Mme ROS*

Approbation à la majorité pour maintenir les tarifs 2016 de la garderie périscolaire :

Tranche 1 QF inférieur à 796 :	2.40€/séance
Tranche 2 : QF compris entre 796 et 1046 :	2.50€/séance
Tranche 3 QF supérieur à 1046 :	2.60€/séance.

Madame GAMBARO prend la parole concernant les tarifs de la garderie périscolaire et indique aux Membres de l'Assemblée « qu'à 2.40 € il valait mieux prendre une nounou ». Madame GILLET répond que le tarif à l'heure d'une nourrice est de 4 € et qu'il semble que Madame GAMBARO fasse une erreur de calcul (tarif d'une nourrice pour 1h30 = à 6 € contre 2.40 € à la garderie périscolaire).

Monsieur le Maire précise que beaucoup de parents bénéficient d'une aide de la part de leur Comité d'Entreprise. Les tarifs n'ont pas subi d'augmentation depuis plus de 5 ans, on peut alors considérer que ceux-ci ont diminué par rapport au coût de la vie qui augmente chaque année.

Monsieur le Maire indique que la garderie est aujourd'hui déclarée à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale, ce qui impose à la commune le recrutement de personnel diplômé, et porte le déficit de ce service déjà important à 9500 € par an.

04 oppositions : Mmes BRUNA et GAMBARO, Mrs AVON et BASTET.

## **14/ TARIFS 2017 REGIES SERVICES RESIDENCE PEYRAFEUX**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Accord unanime pour maintenir les tarifs existants 2016 pour les mondragonnais et extérieurs.

## **15/ CCRLP RAPPORT ANNUEL 2015**

*Rapporteur : Mr SANCHEZ*

Approbation unanime du rapport d'activités 2015 de la Communauté de Communes Rhône Lez Provence.

## **16/ CONVENTION ASSISTANCE DANS LE DOMAINE DE L'URBANISME SOLIHA 84 - ANNEE 2017**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer une convention avec le bureau d'étude SOLIHA 84 afin d'assister la commune dans des missions en matière d'urbanisme notamment dans le montage de dossiers complexes ou dans la recherche d'informations précontentieuses.

Monsieur le Maire indique que le montant de cette prestation est fixé à 1000 € HT pour l'année 2017.

## **17/ CONVENTION DE PRET DE MATERIEL POUR DES DALLES DE PROTECTION DE SOLS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DRAGA**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de prêt de dalles de protection avec la Communauté de Communes du Rhône aux Gorges de l'Ardèche (DRAGA), dans le cadre du Forum SudNucléaire prévu sur la commune du 23 au 25 janvier 2017.

**18/ CESSION D'UNE PARCELLE COMMUNALE CADASTREE SECTION N°683  
RUE JEAN JAURES**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Accord unanime pour céder à Mme VALLAT la parcelle cadastrée section I n°683 d'une superficie de 145 m<sup>2</sup>, située rue Jean Jaurès pour un montant de 280 €.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle n'a que très peu d'intérêt pour la commune.

**19/ CONVENTION DE MISE EN LOCATION DE TERRAIN AVEC TDF**

*Rapporteur : Mr PEYRON*

Accord unanime pour autoriser Monsieur Le Maire à signer un bail avec TDF.

Monsieur le Maire informe les Membres de l'Assemblée qu'il a reçu un courrier de la société TDF par lequel les dirigeants sollicitent la location de 100 m<sup>2</sup> sur deux terrains communaux, cadastrés section ZP n°149 et ZK n°336, lieudit « Le Malicamp » pour y édifier un site radioélectrique composé d'équipements techniques au sol et d'un pylône supportant des antennes. Le montant de cette location s'élève à 1000 € par an. A chaque nouveau branchement, le nouvel opérateur versera à la commune un loyer de 2 500 € par an. Ce bail est consenti pour une durée de douze années.

La séance est levée à 19h20.

**Fait à MONDRAGON, le 15 novembre 2016**

**Le Secrétaire de séance,  
Patrice CHARLES.**

**Le Maire,  
Christian PEYRON.**